Ville d'Aigurande

Arrêté n° 2024/02 du 7 mars 2024

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de AIGURANDE,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 5 avril 2023portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de ATSEM Principal 1ère classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
1- Nathalie DESCHATRES	ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM Principal 1ère classe
2 - Nathalie PIGOIS	ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM Principal 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Aigurande, le 7 mars 2024,

Le Maire,

Virginie ELION

Publié le :.....

1 Place de la Promenade – 36140 AIGURANDE
02.54.06.30.56 – mairie.aigurande@wanadoo.fr

Ville d'Aigurande

Arrêté n° 2024/03 du 7 mars 2024

RRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de AIGURANDE,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 5 avril 2023portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Assistant de conservation principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2024:

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
Philippa TOMASI	Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine Principal 2ème classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Aigurande, le 7 mars 2024,

Le Maire,

Virginie ELION

Publié le :.....

1 Place de la Promenade – 36140 AIGURANDE
02.54.06.30.56 – mairie.aigurande@wanadoo.fr

Ville d'Aigurande

Arrêté n° 2024/04 du 7 mars 2024

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de AIGURANDE,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 5 avril 2023portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 1ère classe** est établi comme suit pour l'année 2024:

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
PERRIN Patricia	Adjoint Technique principal 2ème classe	Adjoint Technique principal 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Aigurande, le 7 mars 2024,

Le Maire,

Elion

Virginie ELION

Publié le :.....

1 place de la Promenade – 36140 AIGURANDE
02.54.06.30.56 – mairie.aigurande@wanadoo.fr

Arrêté n° 2024/05 du 7 mars 2024

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de AIGURANDE,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 5 avril 2023portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Rédacteur principal de 1ère classe** est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(préciser par examen s'il y a lieu)**
Estelle NICOLAS	Rédacteur Principal 2ème classe	Rédacteur Principal 1ère classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Aigurande, le 7 mars 2024,

Le Maire,

Virginie ELION

Publié le :.....

1 Place de la Promenade – 36140 AIGURANDE
02.54.06.30.56 – mairie.aigurande@wanadoo.fr